

Zeitschrift:	Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens
Herausgeber:	Association pour la défense des intérêts jurassiens
Band:	71 (2000)
Heft:	2
Rubrik:	[Impressum]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

S O M M A I R E

Avenir souhaitable, avenir possible	2
Les nouvelles formes de travail	5
Echos de l'assemblée générale 2000 : rapport d'activité 1999	9
Programme d'activité 2000/01	11



Allocution d'ouverture de l'assemblée générale du 75e anniversaire de l'ADIJ prononcée par Jean-Claude Crevoisier, co-président, le 18 mai 2000 à Saint-Imier.

Avenir souhaitable, avenir possible

Association pour la défense des intérêts jurassiens

Co-présidents : Pierre-Alain Bassin, Courteulary, Jean-Claude Crevoisier, Delémont.

Secrétaire général et rédacteur responsable : Jean-Paul Bovée, Moutier

Administration de l'ADIJ et rédaction des «Intérêts de nos régions»

Rue du Château 2, case postale 57,
2740 Moutier 1
tél. 032 493 41 51, fax 032 493 41 39
E-Mail : adij@vtx.ch

BULLETIN DE L'ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS JURASSIENS

Chambre d'économie et d'utilité publique
71^e année - Paraît 4 fois par an

Abonnement annuel : Fr. 50.-
Prix de ce numéro : Fr. 14.-

Annonces publicitaires : Publicitas S. A.,
Delémont (tél. 032 424 46 46)

L'ADIJ est née, il y a 75 ans, d'un projet. Constatant le mauvais état des voies de communication, tant en terme de desserte qu'en terme d'entretien, les conseils communaux de Porrentruy, Delémont, Moutier, Laufon, Tavannes et St-Imier ont décidé de s'organiser et de se constituer en lobby en créant notre association. Vous pourrez constater au passage que la question des transports, aussi bien routiers que ferroviaires, est récurrente dans la région jurassienne et qu'elle reste d'une actualité inquiétante.

Cela explique en particulier le fait que cette thématique des transports traverse toute l'histoire de l'ADIJ. Notre commission spécialisée dans ce domaine a ainsi contribué très tôt, avec d'autres associations régionales, à revendiquer l'inscription d'une Transjurane dans le réseau des routes nationales. Cette commission s'est également préoccupée de l'avenir du rail et a exercé sa vigilance sur les horaires des chemins de fer, chaque fois que ceux-ci étaient mis en consultation. Et elle s'est constamment battue pour éviter une péjoration sinon un démantèlement de l'offre en transports publics.

A ces occupations «basiques», l'ADIJ a ajouté, au fil des ans, des activités et

des projets plus largement économiques et sociaux. Des commissions spécialisées ont été créées pour gérer les nouveaux chantiers que l'association ouvrait.

C'est donc une association solide, expérimentée, renommée même, et reconnue depuis longtemps d'utilité publique par le canton de Berne, qui a fêté son cinquantenaire au milieu des années septante.

Mais c'est à ce moment-là aussi que notre région a connu les déchirements plébiscitaires. Et ces turbulences n'ont pas été sans effet sur le paysage associatif jurassien. Ce temps fut donc, pour l'ADIJ, un moment de repli sur une structure qui en assura la survie. Notre association qui a voulu maintenir ses activités en faveur du Jura bernois et du canton du Jura, contre les vents contraires et les marées tempétueuses, a connu des temps difficiles. Elle a par exemple été «chassée» de la SEVA ; ce qui n'a évidemment pas manqué de mettre son équilibre financier en péril. Cela d'autant plus qu'il a été impossible d'obtenir à l'époque, des autorités jurassiennes nouvellement mises en place, les soutiens nécessaires pour assurer la pérennité de l'ADIJ.